



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFET DE LA MOSELLE

**Direction Départementale des Territoires**  
**Service Aménagement, Biodiversité, Eau**  
**Unité police de l'eau**

Affaire suivie par : Pascal ANDRES  
Tél : 03 87 28 33 42  
Télécopie : 03 87 02 79 32  
Mél : pascal.andres@moselle.gouv.fr  
Réf. :

**Avis de consultation du public en vertu  
de l'article L120-1-1 du Code de  
l'Environnement**

**Objet : Projet d'arrêté réglementant la pêche en eau douce  
dans le département de la Moselle**

**Metz, le 06 novembre 2018**

**P.J. : Projet d'arrêté**

### **Contexte du projet de décision :**

Les conditions d'exercice de la pêche en eau douce sont définies par le titre III du livre IV du code de l'environnement. L'arrêté préfectoral n° 2016-DDT/SABE/EAU - N°49 du 27 décembre 2016 porte actuellement réglementation de la pêche en eau douce dans le département de la Moselle. Le décret n°2016-417 du 7 avril 2016 en modifie certaines des dispositions qu'il convient d'intégrer dans un nouvel arrêté.

### **Objectifs du projet de décision :**

Le présent projet d'arrêté fixe les conditions dans lesquelles l'exercice de la pêche est autorisée dans les cours d'eau, canaux, ruisseaux des domaines public et privé ainsi que dans tous les plans d'eau en communication avec les cours d'eau où s'applique la réglementation pêche du département de la Moselle. Il reprend et précise les prescriptions générales définies dans le code de l'environnement et intègre les modifications introduites par le décret du 7 avril 2016.

### **Date et lieux de la consultation :**

En application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 concernant la mise en œuvre du principe de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le projet d'arrêté réglementant la pêche en eau douce dans le département de la Moselle sera mis en consultation par voie électronique.

La consultation est ouverte sur le site de la préfecture pour une durée de consultation minimale de 21 jours.

Dates de mise à disposition du public : du 08 novembre 2018 au 29 novembre 2018

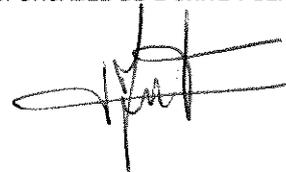
Ce projet est consultable à l'adresse suivante :

site internet : [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) rubrique Publications, Consultation du public sur des projets ayant un impact sur l'environnement

Les observations sur ce projet d'arrêté peuvent être faites **avant le 29 novembre 2018** à l'adresse électronique suivante :

- [ddt-consultations-publiques-de@moselle.gouv.fr](mailto:ddt-consultations-publiques-de@moselle.gouv.fr)

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE-POTIER